

Déclaration FNEC-FP-FO le 12 février 2013 devant la préfecture

Chers collègues, chers camarades, parents d'élèves et mesdames et messieurs les élus,

Après les 90% de professeurs des écoles parisiens en grève le 22 janvier, après les importants rassemblements du 23 janvier dans toute la France, pour Force Ouvrière, cette journée de grève du 12 février, à l'appel des Fédérations nationales FO, CGT, SUD ÉDUCATION, CNT et FAEN, est un succès : **partout en France, la grève est massive, voire « historique » pour exiger l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'abandon du projet de loi d'orientation sur l'école dont le décret sur les rythmes scolaires est la première expression.**

Nous nous félicitons qu'un appel intersyndical départemental de ces fédérations ait pu se réaliser aujourd'hui dans les Bouches du Rhône sur ces mots d'ordre clairs !

Pour Force Ouvrière,

- Pas question d'accepter dans les écoles l'ingérence des élus politiques locaux sur les horaires de travail comme sur les missions des enseignants.
- Pas question de subir une augmentation du nombre de jours travaillés, que ce soit le mercredi ou, par dérogation, le samedi matin.
- Pas question d'accepter une école éclatée avec des horaires et des « Activités Pédagogiques Complémentaires » variables d'une commune à l'autre en fonction des moyens financiers et des orientations politiques de chaque mairie !
- Pas question de voir les écoles maternelles et élémentaires devenir le banc d'essai de « projets éducatifs territoriaux » soumis aux fluctuations et aux pressions politiques locales.

Pour Force Ouvrière,

- Pas question d'accepter le transfert de la carte des formations professionnelles aux régions ; nous refusons la dénationalisation de l'enseignement professionnel avec le pouvoir donné aux régions de décider des ouvertures et fermetures des sections d'enseignement.
- Pas question non plus d'accepter le transfert de l'orientation scolaire aux régions ni l'obligation de contrats tripartites Etat-collectivités-établissements imposant aux lycées et collèges un fonctionnement d'entreprise privée.

Ni le décret sur les rythmes scolaires ni aucune des mesures annoncées n'améliorent les conditions d'enseignement !

- Les effectifs dans les classes ne sont pas abaissés,
 - les remplacements de maîtres absents sont de moins en moins assurés,
 - Les RASED saccagés depuis 2008 ne sont pas restaurés pour répondre aux besoins des élèves en difficulté
 - les dotations horaires ne répondent pas aux besoins des lycées et des collèges
- mais par contre la précarité demeure pour tous les contractuels enseignants, les futurs emploi avenir professeurs, les AVS et EVS de l'Education Nationale qui se voit nier le droit à un statut et un vrai salaire.

Quelques mots à propos de nos élèves ...

Avec l'instauration du mercredi travaillé, les journées scolaires seront-elles vraiment raccourcies ? D'après la maquette départementale proposée par le DASEN, nos élèves seront toujours accueillis de 8h30 à 16h30 au minimum...

Alors, qui peut encore être dupe du prétexte ministériel et de certains chronobiologistes bien intentionnés « d'alléger les journées de classe » ?

Ce projet de loi d'orientation et son décret sur les rythmes scolaires n'ont qu'un but : engager le processus de transfert de missions d'enseignement, et de personnels vers les collectivités territoriales pour leur en faire assumer les charges financières.

Comme Darcos en 2008, c'est bien notre statut, nos obligations réglementaires de service que M. Peillon vise derrière son décret sur les rythmes et sa loi d'orientation !

Alors, nous réaffirmons avec les enseignants massivement mobilisés aujourd'hui :

- Nous sommes enseignants, fonctionnaires d'Etat et nous voulons le rester comme nous voulons que soit préservé le caractère national et laïque de l'Ecole publique.
- Nous ne voulons pas travailler le mercredi matin, encore moins des mercredis après-midi comme le prévoit le projet de circulaire sur nos obligations de services avec le report des animations et des conférences pédagogiques sur cette demi-journée.
- Nous ne voulons pas **travailler plus pour gagner moins** ! D'ailleurs nous l'avons déjà constaté sur notre fiche de paie du mois de janvier et les récentes déclarations de la ministre de la Fonction publique concernant le gel du point d'indice et le maintien de la journée de carence confirment que nous sommes la variable d'ajustement de la politique d'austérité de ces gouvernements qui se succèdent.
- Nous refusons **toute territorialisation de l'Education Nationale**
- Nous refusons **toute tutelle et toute ingérence des élus politiques locaux** sur nos horaires de travail comme sur nos missions.
- Nous refusons toute confusion entre le scolaire et le périscolaire, nous sommes **enseignants, pas animateurs municipaux !**

Pour toutes ces raisons, le décret sur les rythmes scolaires doit être abrogé !

Plus de 900 collègues du département l'ont dit en signant notre pétition.

Monsieur le Ministre, il est temps qu'ils soient entendus !

Voilà ce que veulent les personnels, voilà ce qu'ils répètent aujourd'hui par la grève et la manifestation, voilà ce qu'ils veulent que leurs organisations syndicales réaffirment au ministre !

Monsieur le ministre,

Vous avez voulu passer en force sur les rythmes scolaires au mépris d'une véritable négociation et contre l'avis des instances consultatives nationales ; aujourd'hui, de plus en plus de maires annoncent la non mise en œuvre de votre décret

En publiant votre décret le samedi qui a suivi la mobilisation des enseignants du 23 janvier, vous avez pris la responsabilité d'un conflit avec nous !

On en est là et notre réponse aujourd'hui, c'est la grève massive !

Et nous disons :

Monsieur Peillon, votre refondation on n'en veut pas ! Ni en 2013, ni en 2014 ! Ni mercredi, ni samedi, ni territorialisation, ni dérèglementation !

Le décret rythmes scolaires doit être "mis à la poubelle" ... où il « retrouvera » les décrets sur l'évaluation des enseignants et celui sur le CPE !

Monsieur Peillon, arrêtez vos provocations :

Hier, certaines écoles du département ont été destinataires de documents élaborés par vos soins pour les IEN que vous réunis à Paris vendredi dernier. Les enseignants n'ont pas à distribuer des flyers censés expliquer les bienfaits de votre réforme des rythmes scolaires. Et puis quoi encore ? Mauvaise réponse, Monsieur le Ministre !

Ne vous imaginez pas non plus que vous allez nous berner avec vos opérations de com' et nous diviser avec la promesse d'une éventuelle prime de 400 € brut annuels pour les enseignants du Primaire !

Monsieur Peillon, nous exigeons l'abandon de vos projets et la satisfaction de nos revendications :

- **Abrogation du décret sur les rythmes scolaires.**
- **Abandon du projet de loi d'orientation sur l'école.**

Monsieur Peillon, qu'allez-vous répondre à cette grève massive ?

Allez-vous encore rester sourd aux revendications qui s'élèvent de tout le pays ?

Dès à présent, la fédération FO de l'enseignement appelle les personnels à se réunir dans les établissements, écoles, collèges, lycées pour apprécier les réponses du ministre et confirmer leurs revendications dans ces réunions et assemblées générales.

Les Fédérations syndicales de l'Éducation nationale, signataires de la plate forme revendicative unitaire, ont convenu de se réunir rapidement après le 12 février pour discuter de la suite à donner à la grève nationale.

Dès aujourd'hui, la FNEC FP-FO propose à **toutes les fédérations syndicales** de se réunir au plus vite afin de demander une audience urgente au ministre de l'Éducation Nationale pour obtenir la satisfaction des revendications des personnels.

En tout état de cause, au lendemain du 12 février, en fonction des réponses du ministre, les organisations syndicales **ici présentes** devront prendre toutes leurs responsabilités pour le faire céder ! Les collègues peuvent déjà compter sur la pugnacité de FORCE OUVRIERE !